

## **MOTION relative au budget déposée en séance du Conseil d'Administration du 04/12/18 par les représentants des personnels d'éducation et d'enseignement**

Nous, représentants des personnels d'éducation, d'enseignement et des parents d'élèves du collège Iqbal Masih de Saint-Denis, réuni le 4 décembre 2018, tenons à dénoncer certains choix budgétaires du département de Seine-Saint-Denis :

- Si le budget de notre établissement est en légère hausse, nous constatons une **stagnation du budget global départemental** des dotations par rapport à l'exercice précédent, alors même que les collèges de Seine-Saint-Denis enregistrent une hausse significative de leurs effectifs. Cette stagnation témoigne de la poursuite de la logique d'austérité budgétaire allant toucher jusqu'à l'Éducation nationale, dans des quartiers déjà bien attaqués. Le Conseil départemental a par exemple annoncé que la part allouée à chaque élève restait de 18,85 euros cette année alors qu'elle était encore à 20, 50 euros il y a deux ans.
- Nous dénonçons également **le maintien du forfait ULIS à 1866 euros** alors qu'il était à 2132 euros en 2017. Le Conseil départemental réalise donc des économies substantielles sur les dispositifs spécifiques - et sur le dos de nos élèves les plus fragiles - puisque les UPE2A, les CLA, les SEGPA et les NSA sont également touchés.  
Par ailleurs, les crédits sont attribués pour un effectif de 13 élèves, alors que 14 élèves sont inscrits dans ces dispositifs (chez nous y compris).
- Nous continuons de condamner aussi **la transformation du mode d'administration du budget REP+**. En effet, ce nouveau fonctionnement, qui nous oblige à envoyer au département un projet validé au CA, entrant dans le projet éducatif départemental, est chronophage pour nous. Il donne aussi au département des prérogatives pédagogiques qu'il ne devrait pas avoir : quel regard peut-il avoir sur les pratiques enseignantes en éducation prioritaire ? Ainsi, douze collèges n'ont fait remonter aucun projet en 2018 et n'ont donc pas touché la seconde moitié de la subvention.
- Nous dénonçons également **le nouveau mode de calcul de cette subvention** qui passe d'une dotation fixe à une dotation par élève. Si le Conseil départemental se cache derrière une volonté d'égalité, c'est en fait une façon de diminuer les subventions pour la moitié des établissements REP+ dont Iqbal Masih fait partie.

- Enfin nous ne pouvons que constater le désinvestissement du Conseil Départemental **d'autres formes de subventions** : les dotations en chèque lire pour le Salon du livre et de la presse Jeunesse de Montreuil sont par exemple en baisse, ou celles d'Odyssée Jeunes permettant de financer des voyages scolaires. Ainsi pour le collège Iqbal Masih, la non-obtention de subvention fait disparaître trois voyages. D'autre part faire voyager les élèves du département devrait être l'objet d'une politique budgétaire propre de la part du département.

Nous enjoignons donc le département à se saisir pleinement de la question éducative et à lui fournir un budget en adéquation avec sa valeur : au centre de la société.

**MOTION relative aux élections professionnelles déposée en  
séance du Conseil d'Administration du 04/12/18 par les  
représentants des personnels d'éducation et d'enseignement**

Nous, représentants des personnels d'éducation et d'enseignement du collège Iqbal Masih de Saint-Denis, réuni le 4 décembre 2018,, tenons à dénoncer les modalités du scrutin des élections professionnelles.

Depuis la création du scrutin électronique, la participation aux élections professionnelles a drastiquement baissé pour arriver en 2014 à 41 % de votants. Cette année la participation promet d'être sensiblement au même niveau. S'ajoutent à cela les problèmes techniques qui ont émaillé le début du scrutin : le vote a ainsi été suspendu jeudi 29 novembre, jour de son lancement, et a été difficile vendredi 30 novembre. Il a en outre été difficile de créer son espace d'électeur pendant tout le weekend.

Nous dénonçons ce mode de scrutin qui complexifie la démarche et rappelons l'importance démocratique d'avoir des élus représentants du personnel dans les instances académiques et nationales. Les comités techniques et les commissions administratives paritaires permettent en effet des échanges sur les budgets, les dotations horaires des établissements servant à calculer le nombre d'enseignants ou encore à vérifier les évolutions de carrières des personnels de l'Éducation nationale.

**MOTION relative au service de documentation déposée en séance  
du Conseil d'Administration du 04/12/18 par les représentants des  
personnels d'éducation et d'enseignement**

Nous, représentants des personnels d'éducation, d'enseignement et des parents d'élèves du collège Iqbal Masih de Saint-Denis, réuni le 4 décembre 2018, constatons:

- que l'établissement compte actuellement 553 élèves, 25 divisions, et qu'il ne dispose que d'un seul poste de professeur documentaliste ;
- que nous sommes dans un établissement classé REP+ dont les missions particulières nécessitent des moyens suffisants pour les mener à bien et garantir la réussite des élèves et l'égalité des chances ;
- que la multiplication des missions du professeur documentaliste, établie par la nouvelle circulaire de mission du 28 mars 2017, n'a pas été accompagnée de la création des postes nécessaires à leur bonne réalisation ;
- que nombre d'établissements voisins dans le département et aux profils similaires sont dotés de deux postes de professeurs documentalistes, parfois pour un effectif inférieur au nôtre et sans même être classés REP+ ;
- que notre établissement a été ciblé par l'inspection Établissements et Vie Scolaire comme "ayant des besoins" concernant le service documentation puisqu'il est proposé à chaque rentrée à la professeure documentaliste titulaire de prendre en charge un personnel stagiaire en reconversion ;
- que cette situation de tutorat est pesante pour la professeure documentaliste qui forme tous les ans un personnel différent ;
- que l'établissement fait le bénéfice de la présence du personnel en reconversion permettant notamment l'ouverture du CDI sur une large amplitude horaire de 37 créneaux d'ouverture, mais aussi le développement de nouveaux projets venant renforcer la mise en œuvre du projet d'établissement.
- que le personnel stagiaire en reconversion ne devrait pas être un personnel sur lequel compte l'établissement pour faire fonctionner le CDI.

Par conséquent, nous demandons la création d'un poste supplémentaire de professeur documentaliste pour la rentrée 2019.

La présente motion sera envoyée au rectorat par voie hiérarchique S/C du chef d'établissement, M. Bory.